

Une analyse des pratiques de « recherche partenariale et collaborative »

À propos de l'ouvrage dirigé par Anne Gillet et Diane-Gabrielle Tremblay, *Les recherches partenariales et collaboratives*, Presses de l'Université du Québec et Presses universitaires de Rennes, 2017.

Par Damien COLLARD

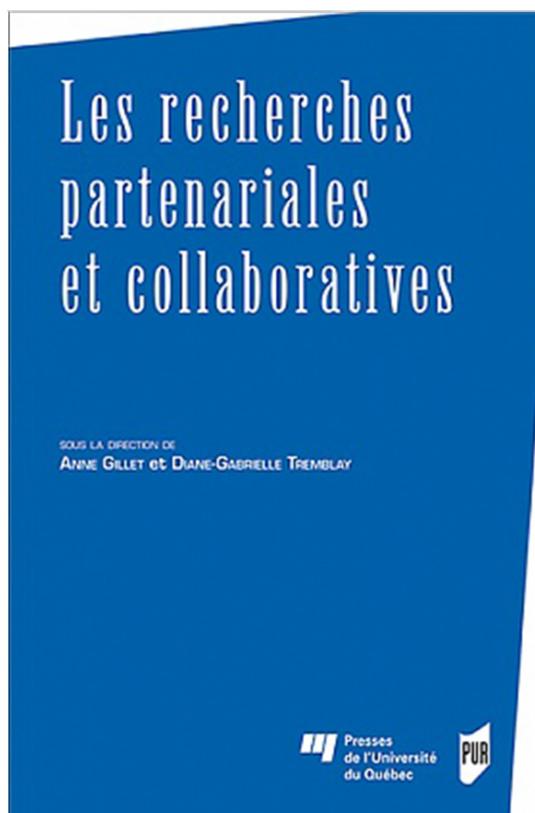
Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté et chercheur au Centre de recherche en gestion des organisations de l'Université de Bourgogne

Cet ouvrage collectif est le fruit de rencontres et d'échanges entamés en 2010 entre des chercheurs issus de différentes disciplines (sociologie pour l'essentiel, mais aussi sciences de l'éducation, économie et gestion, géographie, etc.), autour d'un objet de recherche original : les « recherches partenariales et collaboratives »⁽¹⁾. Son objectif premier est de mieux comprendre les dynamiques et les enjeux (à la fois scientifiques et sociaux) de ce type de recherche, mais aussi d'analyser ses modalités pratiques et ses retombées épistémologiques.

Pour les coordinatrices de l'ouvrage, Anne Gillet (chercheure au Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique du CNAM) et Diane-Gabrielle Tremblay (professeure à l'École des sciences de l'administration à la Téléuq de l'Université du Québec), les « recherches partenariales et collaboratives » visent à associer des chercheurs et des acteurs d'autres milieux professionnels ou de la société civile (entreprises, administrations, associations, syndicats, etc.) en vue de coproduire des

connaissances. Elles constituent donc des recherches de « plein air », par opposition à des recherches « confinées », pour

de recherche (comme la recherche action, la recherche intervention, ou encore, la recherche ingénierique...), elles n'ont pas toujours explicitement une visée transformatrice. À noter également qu'elles renvoient à des postures, des méthodologies et des cadres théoriques extrêmement divers (la sociologie de la traduction, la sociologie de l'action organisée, l'analyse clinique, etc.) et qu'elles se déclinent en une multitude d'appellations (« recherches partenariales participatives » pour Yves Bonny, « recherches participatives » pour Rémi Barré, « recherches collaboratives orientées vers l'action » pour Frédéric Blondel, « recherches conjointes » pour Philippe Lyet, etc.). La diversité de ces formules lexicales renvoie à autant de pratiques collaboratives et de conceptions différentes de ce que veut dire « coproduire des connaissances » dans un cadre partenarial.



© Presses de l'Université du Québec et Presses universitaires de Rennes

reprendre la fameuse distinction de Callon, Lascoumes et Barthe (2001), et se veulent en prise étroite avec les demandes sociétales. Notons cependant que, contrairement à d'autres formes

⁽¹⁾ Outre le présent ouvrage, le lecteur intéressé par ce thème pourra se reporter aux numéros des revues *Interventions économiques* et *SociologieS* coordonnés en 2011 par Gillet et Tremblay : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/1343> <http://journals.openedition.org/sociologies/3608>

Cet ouvrage collectif imposant (de 328 pages) qui fait se succéder pas moins de quatorze textes écrits par dix-neuf auteurs différents donne donc une impression de foisonnement, à tel point que l'on peut se demander où commencent et où finissent les « recherches partenariales et collaboratives ». D'autant plus que les lignes de démarcation avec d'autres types de recherche (en premier lieu, la recherche action) sont loin d'être claires⁽²⁾. Fort heureusement, les deux coordinatrices mettent en perspective les différentes contributions, et offrent au lecteur quelques points de repère utiles dans l'introduction et la conclusion de l'ouvrage pour penser ce type de recherche. Si, à première vue, ce foisonnement peut déconcerter le lecteur à la recherche de définitions bien arrêtées, il s'avère dans le même temps source de richesse pour peu que l'on prenne la peine de s'immerger dans les différents textes. Six textes ont tout particulièrement retenu notre attention.

Trois d'entre eux analysent la place occupée par les « recherches partenariales et collaboratives » au niveau du système national de recherche en France (Rémi Barré), au Québec (Lucie Dumais) et en Suisse (Laurence Seferdejeli et Kim Stroumza), offrant ainsi au lecteur des points de comparaison riches d'enseignement. On y apprend notamment que ces recherches sont encore assez peu développées en France et en Suisse, et ce malgré les incitations politiques et les dispositifs institutionnels mis en place (comme les conventions industrielles de formation par la recherche en France). *A contrario*, le Québec est précurseur en matière de « recherches partenariales et collaboratives ». D'où l'intérêt de s'arrêter sur la situation du Québec, comme le fait Lucie Dumais qui pratique ce genre de recherche depuis plus de 25 ans. L'auteure distingue, parmi les recherches québécoises, deux pôles : le « pôle émancipation » qui

renvoie pour l'essentiel aux études féministes ainsi qu'aux recherches sur la pauvreté et sur les minorités, et le « pôle innovation » qui renvoie, lui, à des recherches qui portent sur l'économie sociale et solidaire et qui se font avec les leaders de ce secteur. L'auteure est particulièrement critique sur la posture militante et émancipatrice, essentiellement parce que « la question de la démarcation des savoirs [pratiques et académiques] est occultée derrière une entreprise morale ou politique de mobilisation » (DUMAIS, p. 76). Du coup, ces recherches émancipatrices peuvent donner à penser que la recherche scientifique est réductible à sa dimension politique, ce que conteste vigoureusement Dumais qui plaide pour une distanciation bien comprise. D'ailleurs, dans cet ouvrage, aucun des auteurs ne se réclame explicitement de ce type de recherche.

C'est en revanche au « pôle innovation » que l'on pourrait rattacher les trois autres textes que nous souhaitons commenter. Jacques Caillouette et Sid Ahmed Soussi braquent le projecteur sur ce qu'ils appellent « l'espace partenarial de recherche », un espace hybride qui associe des acteurs hétérogènes, et qui permet à la fois de produire des connaissances et de générer des innovations sociales. Ce concept est à notre sens particulièrement pertinent pour penser des collaborations dans lesquelles les partenaires conservent leurs identités premières en vue de produire des savoirs à la fois théoriques et pratiques. Jean-Marc Fontan décrit, lui, une expérience très originale de recherche partenariale menée depuis plus de dix ans avec l'organisme montréalais Parole d'exluEs, et interroge sa portée transformative dans un contexte social d'appauvrissement. Enfin, Juan Luis Klein entame un retour réflexif sur la recherche partenariale telle qu'elle est pratiquée au sein du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), un laboratoire multidisciplinaire et multi-institutionnel qui est à l'avant-garde des « recherches partenariales et collaboratives ». L'auteur soutient notamment que,

dans le contexte d'une économie de la connaissance, l'enjeu est de co-construire des connaissances avec les acteurs sociaux afin de contribuer à la démocratisation de la société du savoir. Dans ces trois textes, on retrouve un même enjeu – le développement de l'innovation sociale – ainsi qu'une même volonté de transformer la société. Du coup, la ligne de démarcation avec les recherches émancipatrices proposée par Dumais n'est peut-être pas aussi évidente que cela, dans la mesure où les recherches du « pôle innovation » comme celles du « pôle émancipation » ont toutes les deux une visée politique.

Pour terminer, nous souhaitons revenir brièvement sur l'introduction et la conclusion de l'ouvrage. Dans l'introduction, Anne Gillet et Diane-Gabrielle Tremblay analysent les conditions qui rendent possibles les « recherches partenariales et collaboratives » – par exemple, les incitations et les dispositifs qui encouragent les partenariats hybrides ou encore les écosystèmes qui favorisent les initiatives portées conjointement par des chercheurs et des acteurs sociaux. Par ailleurs, dans la conclusion, elles explicitent de manière très claire les six processus qui sont au fondement de ces collaborations de recherche : 1) une coopération qui se déploie dans le temps et qui repose avant tout sur des relations de confiance ; 2) la reconnaissance de l'altérité, dans la mesure où il s'agit de respecter les identités de chacun ainsi que les différents savoirs en jeu (académiques, pratiques ou d'expérience, etc.) ; 3) la co-construction ou le développement conjoint des connaissances ; 4) des opérations de traduction pour faciliter la communication entre des acteurs porteurs de cultures différentes ; 5) une temporalité particulière, c'est-à-dire une durée suffisamment longue à même de favoriser la co-construction de la recherche ; 6) et enfin, une dynamique d'apprentissage forte pour pouvoir s'adapter, notamment, à l'inattendu. Du coup, elles n'évaluent absolument pas les chausse-trappes et les difficultés inhérentes à ce type de recherche qui, selon elles, ne s'apparentent nullement à

⁽²⁾ Il faut dire que le champ de la recherche action est lui aussi marqué par une grande diversité d'approches et qu'il ne constitue nullement un espace unifié.

un « long fleuve tranquille ». Bien au contraire. Du fait, tout d'abord, des tensions qui peuvent surgir à tout moment entre les différents partenaires dans la mesure où ils n'ont pas forcément les mêmes intérêts et les mêmes références culturelles malgré leur participation à une cause commune. Du fait, ensuite, des risques d'instrumentalisation inhérents à ce type de recherche, les chercheurs pouvant par exemple être instrumentalisés par les acteurs sociaux qui ont leur propre agenda et qui souhaitent orienter les résultats de la recherche dans un sens

plutôt que dans un autre. Du fait, enfin, des modalités de reconnaissance et d'évaluation particulières des « recherches partenariales et collaboratives », puisque, selon Gillet et Tremblay (2017, p. 318), « la reconnaissance et la valorisation dans les milieux scientifiques de ce type de recherche et la reconnaissance des chercheurs par leurs pairs posent encore parfois question, soulevant ainsi la question des critères d'évaluation de la recherche ». Une question d'autant plus importante que les « recherches partenariales et collaboratives » reposent sur une

démarche et une posture spécifiques, nécessitent une forte capacité d'adaptation des chercheurs et une grande ouverture d'esprit, mais aussi la mobilisation de certaines compétences relationnelles et politiques pour déjouer notamment les pièges éventuels de ce type de recherche⁽³⁾.

⁽³⁾ Cette question se pose également pour d'autres formes de recherche (comme la recherche-action ou la recherche-intervention) à partir du moment où les acteurs de terrain nourrissent des attentes fortes vis-à-vis de la recherche.